

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2020

Date de la convocation : 04/11/2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : Mme Annick GUICHARD.

OBJET : **ASSAINISSEMENT** : Rapport d'activité des délégataires de l'assainissement collectif 2019

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément aux articles L 1411-3 et R 1411-7 du Code général des collectivités territoriales les délégataires de l'assainissement collectif de Vienne Condrieu Agglomération sont tenus de présenter un rapport annuel sur l'exercice de la compétence sur le territoire de l'agglomération. Dès présentation de ces rapports, ces derniers sont inscrits à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

7 contrats de délégation de service public (DSP) sont concernés par la présentation de ces rapports. Ils sont listés dans le tableau ci-dessous :

Communes concernées	Compétence	délégataire	période
Secteur nord : Saint-Romain-en-Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette-de-Vienne, Luzinay	Collecte	Cholton	du 01/01/2017 au 31/12/2024
Secteur Est : Les Côtes d'Arey, Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Eyzin-Pinet, Moidieu-Détourbe	Collecte et traitement	Saur	du 01/01/2017 au 31/12/2024
Sainte-Colombe	collecte	Suez	du 01/01/2011 au 31/12/2019
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	collecte	Suez	du 01/04/2016 au 31/03/2023
Ampuis	collecte	Cholton	du 01/01/2013 au 31/12/2024
Condrieu	collecte	Suez	du 01/01/2007 au 31/12/2019
Collecteur Rhône Gier	transport	Suez	du 01/01/2012 au 31/12/2024

A noter qu'une nouvelle DSP, appelée DSP Ouest, a été passée pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2024. Elle concerne les communes de Condrieu, Sainte Colombe, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Tupin-et-Semons, les Haies, Trèves et Longes.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1411-3 et R 1411-7,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 2 novembre 2020,

VU les 7 rapports d'activité du délégataire présentés ce jour,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public suivants :

- Contrat de délégation de service public dit « secteur Nord » regroupant les communes de Saint-Romain-en-Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette-de-Vienne et Luzinay,
- Contrat de délégation de service public dit « secteur Est » regroupant les communes de Les Côtes d'Arey, Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Eyzin-Pinet et Moidieu-Détourbe,
- Contrat de délégation de service public de Sainte-Colombe,
- Contrat de délégation de service public de Saint-Cyr-sur-le-Rhône,
- Contrat de délégation de service public d'Ampuis,
- Contrat de délégation de service public de Condrieu,
- Contrat de délégation de service public du collecteur Rhône Gier.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 10 novembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le 13 NOV. 2020 et a été publiée le 13 NOV. 2020

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint

Samuel RIBLIER

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat